

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT GERVAIS SUR MARE -34-**

**SEANCE 2 OCTOBRE 2020**

Commune de SAINT GERVAIS SUR MARE  
Arrondissement de BEZIERS  
Département de l'HERAULT

L'an deux mille vingt et le deux octobre à 18h à la salle du conseil municipal, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. FALIP Jean-Luc, Vice-président du Conseil départemental de l'Hérault – Maire de Saint Gervais sur Mare

Etaients présents :

MM. JALABERT Régis, GUIBBERT Bernard, CLEMENTE André,  
Mme CABROL-GUITARD Maryvonne,  
MM. ALARY Jean-Claude, ALLIES Sébastien, BAYLE Jérôme, CASTAGNE Pierre, SAUVY Pierre

Absents excusés :

M. NAVARRO Armand donne procuration à M. JALABERT Régis  
Mme BOSSA Bérangère donne procuration à M. FALIP Jean-Luc  
Mme MARTINEZ Michèle donne procuration à M. CLEMENTE André  
Mme PERONNIN Marie-Christine donne procuration à M. GUIBBERT Bernard  
M. BLACHUTA Georges

Nombre de membres en exercice :	15	Pour :	14
Présents :	10	Contre :	0
Votants :	14	Abstention:	0

PRÉFECTURE  
DE L'HERAULT  
- 8 OCT. 2020  
D.R.C.L  
GREFFE - P.F.R.A.

**Objet : Révision des tarifs en lien avec la gestion des cimetières**

Le Conseil Municipal :

- AU VU de la délibération n°2020/4 en date du 27/01/2020 fixant les tarifs en lien avec la gestion des cimetières de la commune
  - CONSIDERANT la décision d'actualiser les tarifs appliqués par la Commune en tenant compte de l'indice des prix à la consommation de l'INSEE du mois de juin, il convient de se baser sur la variation de l'indice de juin 2020 soit + 0.20 %.
  - FIXE ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs pour l'année 2021:
- vente des concessions pour une durée de 30 ou 50 ans en fonction des superficies vendues, selon le tarif suivant :

superficies	30 ans	50 ans
1 m de large x 2,5 m de long soit une superficie de 2.5 m2	501 €	752 €
1,60 m de large x 2,5 m de long soit une superficie de 4 m2 donnant la possibilité de construire un caveau de 4 places	752 €	1 002 €
2 m de large x 2,5 m de long soit une superficie de 5 m2 donnant la possibilité de construire un caveau 6 places	1 002 €	1 253 €

**Exception n°1:** pour agrandir un emplacement perpétuel déjà existant aux fins de construction d'un caveau, et sous réserve de la faisabilité de cet agrandissement (justificatif à produire) : vente de la superficie supplémentaire nécessaire attenante à la concession perpétuelle acquise précédemment, au prix de 301 €/m2.

**Exception n°2:** si un emplacement ne peut avoir une longueur de 2.5 m mais uniquement 2 m, et après vérification, il peut être vendu pour une superficie maximale de 2 m2 (1 m de large x 2 m de long). Cet emplacement est destiné à devenir exclusivement une concession pleine terre. La construction d'un caveau n'y sera pas possible. Son tarif est de 451 € pour 30 ans et 651€ pour 50 ans.

- RAPPELLE que les autres tarifs en lien avec la gestion des cimetières sont les suivants pour l'année 2020:

- Taxe d'inhumation et droit de dispersion au jardin du souvenir : 119 €
- Case au colombarium (30 ans) : 840 €

Ainsi fait et délibéré,  
Les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire

Le Maire : Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe qu'en vertu du décret n°83-1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9 JO du 03/12/83) modifiant le décret 65.25 du 11/01/65 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1-A16), la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Notifié et Transmis au représentant de l'Etat le : 07/10/2020

